

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX : Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LEBOLLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon.	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors Lyon. . .	30	16	9
Etranger. . . .	40	22	12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

AVIS A NOS ABONNÉS

Nous prions nos Abonnés du dehors, dont l'abonnement est expiré, et qui sont dans l'intention de le renouveler, de nous en faire parvenir le montant à Lyon, afin d'éviter les frais d'encaissement, toujours onéreux.

Lyon, 29 Septembre 1848.

Séance.

Nous nous demandions, en ouvrant notre correspondance, si nous retrouverions à l'Assemblée nationale Louis-Napoléon Bonaparte sur son banc de représentant; car on avait dit qu'il demandait un congé de trois mois. Nous avons aperçu déjà sur le pont de la Concorde et aux abords de la grille du palais de l'Assemblée une foule compacte de badauds qui vont passer là une journée entière pour ne pas voir le prince qui est entré par une porte de derrière.

En effet, Louis-Napoléon est sur le même banc où il était hier, à côté de M. Vieillard.

La discussion commence sur l'amendement de M. Duvergier de Hauranne. M. Lamartine vient soutenir la nécessité d'une seule chambre, ou plutôt, il demande une convention permanente.

Après le discours de M. de Lamartine, la séance est un moment suspendue. M. Vieillard en profite pour présenter son protégé aux sommités parlementaires de la gauche. Louis-Napoléon Bonaparte reçoit d'abord à son banc des visites nombreuses. M. Cermenin, M. Beaumont (de la Somme), M. Bavoux, viennent successivement lui offrir leurs félicitations; Louis-Napoléon paraît surtout très flatté des compliments que vient lui offrir M. Cermenin. Mais il en est, dans l'Assemblée, qui ne croient pas devoir venir au devant du neveu de l'empereur. Louis-Napoléon va les chercher. Il fait d'abord une visite à M. Arago, qui en paraît un peu embarrassé; car il tient ses mains derrière le dos quand le prince lui parle, comme s'il cherchait dans le silence de son cabinet la solution d'un problème scientifique.

Mais voici M. le ministre des affaires étrangères. M. Bastide est plus bon prince que M. Arago, il ne craint pas de se compromettre en donnant une poignée de main à Louis-Napoléon Bonaparte. Mais nous reprenons la séance. Tout le monde se remet en place. M. Odilon Barrot est à la tribune, et prononce, en faveur des deux chambres, un discours aussi fort éloquent.

En nous plaignant, dans notre article d'avant-hier, des inquiétudes que semble inspirer à tous les pouvoirs, l'essor souverain de la liberté, et de leur tendance uniforme à comprimer son développement, nous ne nous étions, peut-être, pas assez rendu compte des obstacles que l'état actuel de notre civilisation apporte à l'émancipation complète des peuples.

En cherchant à forcer ce cercle qui paraît vicieux au premier coup-d'œil et dans lequel le pouvoir semble s'enfermer, avec un aveuglement fatal, nous avons dû reconnaître l'impossibilité présente de concilier la liberté absolue, sans limites et sans garanties, avec les intérêts de l'ordre tel que nous l'a fait la vieille société dont les langes nous emmailotent encore.

Quelle est en effet la situation politique et sociale des peuples, non-seulement en France, mais dans toutes les régions du monde civilisé?

Partout, ils souffrent. Partout, le pauvre peuple de France a des frères en misère et en douleurs... L'Irlande donne la main à la Silésie; — les Flandres cachent sous leur ciel brumeux autant de mendiants, que la Campanie voit se traîner de pâtres malingres sur ses landes arides. Lyon n'a rien à envier à Manchester, et, chose fatale, c'est là surtout où la civilisation est la plus avancée, où l'industrie a accompli le plus de merveilles que la lèpre du paupérisme creuse les chancres les plus empoisonnés sur le cadavre de l'humanité.

Voilà, au siècle où nous vivons, le côté matériel de la vie sociale.

Au point de vue de la moralité, la maladie n'est pas moins invétérée et mortelle.

La pensée humaine a répudié les principes autrefois assez forts pour maintenir la cohésion des éléments sociaux. La puissance morale de l'autorité s'est affaiblie de tout ce que perdait la foi. On a tant parlé aux peuples de leurs droits, qu'ils ont oublié les devoirs qu'impose à tous et à chacun la conservation providentielle de l'ordre social. La société sans pilote a vu l'équipage se révolter, et maintenant, sa nef désarmée vogue à la dérive vers les écueils de l'avenir.

En face de cette situation dont nous voudrions nier l'effrayante vérité, l'équilibre établi entre ce qui nous reste d'éléments d'ordre et de discipline et les exigences d'une liberté sans frein offrirait une anomalie, une dérogation aux lois ordinaires de l'humanité. Si la République restait debout sur ce sol mouvant, labouré par tous les orages, notre siècle offrirait aux âges futurs un spectacle plus prodigieux que les époques les plus fécondes en miracles.

C'est là pourtant la triste utopie, la chimère folle qu'ont voulu ériger en sagesse certains hommes de notre temps.

Ils ont cru que le squelette branlant de l'autorité résisterait aux vigoureuses étreintes d'une liberté jeune et forte de toute l'ardeur de sa jeunesse. L'épreuve s'est faite, hélas! — nous savons trop ce qu'elle a coûté de sang et de larmes à la France, pour rappeler de néfastes journées!

C'est donc ailleurs qu'il faut chercher, — et dans ce travail de reconstruction, deux hypothèses seulement admettent la permanence de l'ordre dans la liberté illimitée.

La première, — c'est l'entière résignation des peuples à la loi du sacrifice et de la souffrance; c'est le désistement du génie révolutionnaire courbé sous le joug de l'abnégation.

La seconde, — c'est une combinaison qui réponde à toutes les exigences de l'intérêt populaire, en tant que satisfaction des besoins matériels.

Rendez les peuples assez heureux pour leur faire perdre le désir de chercher un meilleur sort dans les bouleversements politiques, ou bien, après leur avoir montré la vanité des révolutions, obtenez d'eux une soumission aveugle au dogme de renoncement présenté comme nécessité religieuse.

L'alternative est là, — pas ailleurs.

Il faut montrer à l'humanité souffrante le paradis céleste des doctrines catholiques ou lui ouvrir les portes d'un éden terrestre, et alors, mais seulement alors, la liberté sans restriction sera conciliable avec le maintien de l'ordre et la force du pouvoir.

Hors de là, il nous reste l'insurrection prêchée comme le plus saint des devoirs, et la mitraille regardée comme le plus fort des arguments.

Plus tard, demain peut-être, nous essaierons de montrer comment, selon nous, cette concorde sainte et noble qui applanit tous les chemins et émousse toutes les épines, peut concilier ces deux moyens et mener l'humanité à la foi morale par le bien-être matériel.

De la nouvelle Chambre de commerce.

Le scrutin nous a donné raison. La victoire est restée à la liste qui, sans préoccupation de couleur politique, avait été formée des capacités les plus connues de la fabrique lyonnaise.

Les électeurs ont fait leur devoir.

A la nouvelle chambre de faire le sien.

Son rôle, elle ne doit pas se le dissimuler, son rôle s'est agrandi avec la forme républicaine. La situation critique de notre industrie, les remèdes à apporter pour paralyser le mal et surtout les mesures à prendre pour le prévenir, lui imposent de nouveaux devoirs.

Nous avons la ferme confiance que les nouveaux élus ne failliront pas à cette mission.

Parmi les questions qui, selon nous, demandent à être mises à l'étude au plus tôt et à recevoir la solution la plus prompte, nous comptons en première ligne :

La question des douanes, qui embrasse tout notre commerce extérieur et d'outre-mer, nos relations avec l'étranger et notre concurrence avec les fabriques externes.

Le peu de mots que nous avons dit hier de l'importance de la consommation du Levant, doit stimuler le zèle de la nouvelle Chambre à ouvrir à notre industrie un aussi important débouché.

Du reste, les menaces qui nous arrivent du Zollverein, les empiètements chaque jour plus sensibles de l'Angleterre et de la Suisse, rendent indispensable l'adoption immédiate de mesures protectrices.

A côté de cette question capitale, viennent se ranger les questions d'intérieur, de discipline et d'organisation.

Pour quiconque réfléchit et étudie la tendance de l'opinion, les idées industrielles de la vieille école ont fait leur temps. Les patrons et les ouvriers ressentent un malaise, es-

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

FRONDES.

L'Union nationale, jalouse de voir Rome, Constantinople et Moscou s'enorgueillir du nombre 7 (le nombre sacré), vient de découvrir avec joie que Lyon peut s'appuyer victorieusement sur le nombre 3 (le nombre divin). Ce journal consacre à l'énumération de ses preuves trois colonnes de son numéro d'hier, sans doute afin de rester fidèle au chiffre protecteur. Comme ces preuves sont au nombre de 30 (3 multiplié par 3 multiplié par 3, plus 3, plus 2 fois le 13 de 3), le défaut d'espace ne nous permet pas de reproduire en entier ce remarquable travail; mais nous ne résistons pas au désir d'en donner 3 fois 3 fois 3 (27) extraits certifiés *textuels*.

1. — Il y a trois fleuves aux contrées lyonnaises, le Rhône, la Saône et la Loire; le peu de distance qui nous sépare de cette dernière, et sa direction si importante pour le commerce de Lyon, peuvent bien la faire considérer comme un fleuve appartenant à la contrée et servant à sa prospérité.

2. — 3 multiplié par 3, multiplié par 3, donne 43. Lyon est situé entre les 43° et 46° degrés de latitude, chiffres moyens de la division en 90 degrés de l'hémisphère terrestre.

3. — Il y a 3 sommets sur le monde, le Mont-Blanc, l'Himalaya et le Chimborazo. Lyon est situé au pied de la première, la troisième en élévation, la première connue des hommes.

4. — Il y a 3 sommets au Mont-d'Or, qui sont Mont-Cindre, Mont-Toutet et Mont-Verdun. L'on doit considérer Lyon comme adossé à ce massif, qui le protège au nord.

5. — Il y a 3 qualités d'eau à Lyon.

6. — 3 beautés principales de la nature, les eaux, les montagnes, les plaines.

7. — Les 3 principales productions de la terre s'y récoltent.

8. — 3 moyens de transport y existent, les routes, les chemins de fer et les fleuves.

9. — Le Rhône, de sa source à la mer, offre 3 navigations différentes, le Rhône-Inferieur, le Rhône-Supérieur et le Haut-Rhône. Genève et Lyon le divisent en 3 parties distinctes.

10. — Les embouchures du Rhône sont au nombre de 3, le Grand-Rhône, le Petit-Rhône et le Rhône-Mort; elles forment entre elles la lettre triangulaire grecque appelée *delta*.

11. — 3 royaumes, la France, l'Espagne et l'Italie, que le Rhône réunit et dont Lyon occupe le centre.

12. — 3 grands bassins de la France, la Seine, la Loire et la Garonne, s'adossent à celui du Rhône, et forment le territoire français.

13. — Les côtes d'Espagne, d'Italie et d'Afrique forment les 3 côtés du triangle qui dessine la Méditerranée occidentale, et au sommet duquel se trouve Lyon; Malte et Gibraltar sont les deux extrémités.

14. — Lyon, Valence et Grenoble forment entre elles un triangle dont Lyon est le sommet, le cours de l'Isère en indique la base.

15. — Avec Genève et Chalon, autre triangle dont Lyon est le sommet. (Chalon est le point de réunion des deux navigations de la Saône avec le canal du Centre.)

16. — 3 mers baignent la France : l'Atlantique, la mer du Nord et la Méditerranée; Lyon communique avec ces 3 mers par ses fleuves et par les canaux.

17. — Lyon a eu 3 périodes de prospérité; elle est aujourd'hui la 3^e ville d'Europe par sa population et son importance politique.

18. — Les vents du Nord et du Midi qui règnent à Lyon, y soufflent d'ordinaire pendant 3 jours et 9 jours, après quoi ils amènent la pluie.

19. — La Saône met alors 9 jours à grossir et autant à décroître.

20. — Il y a ordinairement 3 grandes crues du Rhône pendant l'année, il fait 5 contours dans son passage à Lyon.

21. — 9 routes royales, ou nationales (multiple de 3 par 3), convergent sur Lyon.

22. — 5 grandes chaînes de montagnes, les Alpes, le Jura et les monts de l'Ouest donnent leurs eaux à Lyon.

23. — Le Mont-Cenis, le Simplon et la route de la Corniche sont les 3 portes principales entre la France et l'Italie.

24. — Elle a 3 puissances : le commerce, la religion, la guerre.

25. — On peut dire aussi 3 cultes : la Vierge, l'argent, les sciences.

26. — L'archevêque de Lyon, Mgr de Bonald, y est curé titulaire de la Trinité à Rome.

27. — Lyon adossé aux collines de Fourvières et de la Croix-Rousse, regarde le sud où est la Terre-Sainte, qui est le berceau de la civilisation et le centre des 3 parties de l'ancien monde.

L'Union Nationale termine sa litanie par cette réflexion judicieuse et consolante :

« Ainsi donc l'on peut considérer Lyon comme placé sous l'invocation du nombre 3; puisse cette trinité la protéger! »

Une correspondance de l'Indépendance Belge publie l'anecdote suivante :

« Au mois de septembre 1841, dans une diligence allant de Paris à Lyon, se trouvaient deux voyageurs occupant la banquette, et un troisième, en uniforme de colonel, qui s'était logé dans l'intérieur. A peine avait-on dépassé Cosne, que le colonel monta sur l'impériale pour jouir de la beauté des sites que le Bourbonnais déroulait devant eux.

« La conversation vint à tomber sur M. de Lamennais, qu'on venait de traduire en cour d'assises, par suite de la

pèrent un changement qu'ils ne savent encore où trouver, mais qui leur parait, non-seulement nécessaire, mais inévitable.

C'est à la chambre de commerce à étudier les divers moyens qui se présentent de réaliser ces espérances, de faire évanouir ces craintes. Parmi les institutions dont elle devra étudier le mécanisme et solliciter l'application, nous lui recommanderons les caisses de secours fraternels, les associations libres, les caisses de retraite, les fonds pour achats d'instruments de travail, les invalides de l'ouvrier, etc.

Enfin, et là est, à notre avis, le nœud de la situation, elle aura à se préoccuper vivement du déplacement des forces industrielles et de leur transmigration à la campagne.

De l'aveu de tous, il y a de plus en plus pléthore dans les villes, pénurie dans les champs. Le gouvernement s'en est ému. Il prépare, dit-on, des projets qui, s'ils ne suppriment le mal, l'empêcheront au moins d'augmenter.

Notre chambre lui doit le concours de ses lumières et de son appui. Elle ne doit pas craindre de tailler dans le vif. Qu'elle y songe, l'envahissement des villes par les paysans, c'est un cancer. Et le scalpel seul extirpe les cancers.

L'ÉVÉNEMENT S'AMUSE.

Ce n'est pas sans étonnement que nous avons lu dans un journal sérieux, l'*Événement*, l'article suivant, aussi étrange de forme que hiéroglyphique de pensée. Quelle est l'opinion du journaliste sur le prince. Bien fin qui la devinerait dans cette page empruntée aux habitudes polémiques du *Pamphlet*.

« Rien de tout cela n'a eu lieu. M. Louis Bonaparte est depuis deux jours à Paris, incognito. Il est revenu d'Angleterre en France par la Hollande et la Belgique, afin de donner à son retour le moins de retentissement possible. Il a poussé la complaisance jusqu'à faire deux cents lieues par terre pour passer de Londres à Paris. Voyageant dans le plus profond mystère, il s'est vu obligé, pour se dérober à la curiosité publique, de changer quatre ou cinq fois de déguisement. Enfin, il a mis le pied dans le territoire du *National*, sans que le vigilant M. Ducoux, ce Giasar qui dort tout éveillé et qui continue de faire des patrouilles dans les *Mille et une Nuits*, eût le moindre vent de son arrivée. M. Louis Bonaparte est descendu chez lui, rue St-Georges, au grand désappointement des agents de M. Ducoux, qui faisaient le guet sur la place Vendôme, avec ordre de le prendre au collet, et de le conduire au poste, s'il se permettait de descendre de la Colonne.

« L'Assemblée a donc été fort étonnée de voir entrer aujourd'hui, dans son enceinte, un Louis Bonaparte en habit noir et portant des moustaches. M. Ducoux, qui assistait à la séance, surpris et décontenancé, a été sur le point de faire une plainte contre lui en abus de confiance. Mais M. Louis Bonaparte s'est facilement remis de l'émotion de M. Ducoux. Il est monté à la tribune comme l'eût fait M. Sarrans; seulement, il a parlé moins longtemps que lui. Son discours d'introduction est simple, et, nous le dirons avec plaisir, sans prétentions. Il a salué fort poliment ses collègues, et, comme tout homme de bonne compagnie le doit en entrant dans un salon, il a tout d'abord présenté ses respects à la maîtresse de la maison, la République.

« L'Assemblée l'a écouté avec beaucoup de bienveillance. M. Cavaignac a paru si visiblement agité, que nous avons craint un instant qu'il n'arrivât quelque chose à son longnon. »

Un représentant, M. Collet, propose par amendement le vote obligatoire.

Déjà, dans son *Journal*, Alph. Karr avait développé cette idée, dans un article auquel nous empruntons les phrases suivantes, qui le résument.

« Est-ce au suffrage universel qu'il faut s'en prendre des élections abandonnées aux minorités? — Non, certes; c'est parce que le suffrage n'est pas en réalité universel, qu'il n'exprime pas le sentiment de la majorité. — Du temps des élections

censitaires, la majorité du pays ne prenait pas part au vote; il en est de même aujourd'hui, grâce à l'indifférence, au découragement du grand nombre, même aussi à certaines entraves dans l'exécution: cela ira en augmentant, et nous finirons par voir les élections décidées par une très-petite minorité.

« Voilà le mal, cherchons le remède; nous croyons que le voici :

« Qu'est-ce qu'un droit qui n'est pas doublé de son devoir? Si vous êtes frappé de certaines peines, les lois vous défendent d'être juré ou de faire partie de la garde nationale; c'est donc un droit; mais en même temps que c'est un droit, c'est aussi un devoir, et l'amende et la prison punissent les infractions qu'on y peut commettre.

« Les lois des républiques de la Grèce ordonnaient que dans toute discorde politique, tout citoyen descendit dans la rue et se rangeât d'un côté. Ces lois avaient raison. Chez nous, au contraire, les luttes politiques se décident entre quelques milliers d'hommes, et la masse de la nation obéit au plus fort.

« Rendez le vote obligatoire, et alors vous aurez en réalité le suffrage universel, et sa sincérité suffit pour lui ôter tout danger. »

M. de Genoude et M. Soubeiran.

M. de Genoude ne pardonne pas aux républicains de Montpellier l'opposition qu'ils ont prêtée à sa candidature. M. de Genoude voulait à tout prix arriver au palais de la représentation nationale par le suffrage universel. Il a frappé à vingt portes, et on ne lui a pas ouvert. Naturellement M. Genoude est désappointé, et il s'empporte. Quoi! vous êtes dévot, et vous vous emportez? Et comme il lui est impossible de prendre à parti les électeurs de vingt départements, M. Genoude veut se colleter avec l'*Indépendant* de Montpellier, qui a eu l'outrecuidance de douter de son patriotisme, de son républicanisme. L'ex aide-de-camp du prince de Polignac ne comprend pas qu'on ose penser qu'à l'Assemblée nationale il voterait pour la guerre civile, avec les mécontents, avec les brouillons de tous les partis, et dans sa pieuse colère, il fait assigner M. Soubeiran, gérant de l'*Indépendant*, à comparaître pour s'entendre condamner à lui payer, même par corps, la très-minime somme de vingt mille francs, à titre de réparation du préjudice causé à son honneur offensé. M. Genoude a, dans la lutte électorale, perdu vingt mille francs d'honneur. Les personnes qui auraient trouvé pour vingt mille francs de l'honneur de M. Genoude, sont priées de les rapporter au greffe de la police correctionnelle, séant au Palais-de-Justice, à Paris. Récompense honnête.

M. Tourret, ministre du commerce, a envoyé aux préfets des départements une circulaire sur l'exécution du décret relatif à la durée du travail dans les manufactures et usines. Le ministre engage les préfets à consulter les chambres consultatives des arts et métiers et les conseils des prud'hommes auxquelles ils auront à soumettre les questions suivantes :

Quelles sont les industries pour lesquelles il est nécessaire de prévoir le cas d'une prolongation de travail?

De quelles circonstances doit-on faire dépendre l'autorisation?

Quel serait l'espace de temps durant lequel la prolongation pourrait avoir lieu et dans quelles limites devrait-elle être renfermée chaque jour?

A quelle formalité faudrait-il assujétir la demande?

Par quelle autorité la permission devrait-elle être accordée?

Y aurait-il des garanties particulières à exiger pour prévenir les abus?

Le ministre désire, en outre, faire connaître quelles sont les industries dans lesquelles des usages ou conventions antérieures au 2 mars ont fixé la journée de travail à un nombre d'heures inférieur à douze.

Des propositions ont été soumises récemment au comité du travail de l'Assemblée nationale, à l'effet d'interdire le travail les dimanches et jours de fêtes légales. Y aurait-il des

poésie ne saurait nuire), ils en arrivent à prouver que le propre des définitions est de ne rien définir. — Qu'on pose, par exemple, cette question : Qu'est-ce que le peuple? Sur la foi de tout ce qui a été dit et écrit depuis quelques mois, les réponses ne manqueraient pas. — Monsieur, répondra le premier, le peuple, c'est un lion. — Mille pardons, le peuple, viendra dire un autre, le peuple, c'est un torrent. — Un lion, Monsieur? — Assurément, un lion. — Un torrent, vous dis-je. — Un torrent, vous n'y songez pas. Et on s'adressera à un tiers pour faire pencher la balance. — Qu'est-ce que le peuple, s'il vous plaît? — Le peuple? Ne le savez-vous pas? — Nous ne sommes pas tout-à-fait d'accord. — Eh! mais le peuple, c'est un élément. Chiquenaude, pichenette et croquignole. Pour Brioland, ce sont des frères réunis par la solidarité et la communautalité; tandis que Bubart soutient que ce sont les amis de Louis Bonaparte. — Et, bien que tout le monde en convienne, personne ne dit que le peuple, c'est la population entière de la France. — Probablement parce que, comme toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, on part de là pour n'en dire aucune. — C'est là ce que les socialistes appellent révolutionner les idées. C'est fausser la langue tout simplement; c'est mentir, puisque, lorsqu'ils s'expriment en leur patois, ils ne disent pas ce qu'ils ont l'air de dire en français; ils spéculent sur l'ignorance de ceux qui les écoutent, et ces gens-là demandent le progrès, l'instruction pour les ouvriers. Nous la souhaitons plus que personne, car les ouvriers instruits échappent facilement à leurs menées, se soustraient plus vite à leur amour; car vraiment ils aiment trop le peuple, ils l'aiment à la façon des mères qui gâtent leurs enfants et en font de déplorables mauvais sujets. Ce n'est pas en flattant ses vices, en exaltant sa paresse et ses mauvais instincts, qu'on concourra à la grandeur de la France; mais on ne peut pas être socialiste et patriote, ce serait trop à la fois.

La barbe de M. Thoré n'a pas obtenu devant les électeurs

inconvenients à maintenir ou à modifier la loi du 18 novembre 1818, sur les fêtes et dimanches?

On lit dans la *Revue de Genève* :

« Nous avons reçu du Tessin les plus tristes nouvelles sur la première exécution des mesures prises par les Autrichiens contre nos confédérés du Tessin; plusieurs centaines d'entre eux étaient déjà arrivés, la plupart dans le dénuelement, leur expulsion ayant été si prompte qu'ils n'ont rien pu emporter. Ce sont des maçons, des cafetiers, des négociants, tous des travailleurs pour qui la mesure barbare qui les frappe équivaut à une ruine complète. Et la Diète a refusé de s'occuper dans son arrêté des indemnités qui leur sont dues par l'Autriche! Et cette infamie d'un vieux général réactionnaire, n'ouvre pas les yeux à l'Europe, et ne montre pas ce qu'est au fond le masque de constitutionnalité dont l'Autriche voudrait s'affubler, pour conserver son pouvoir en Italie! Radetzky a du moins cette franchise du vieux soldat, par laquelle il dit ouvertement à tous qu'il ne s'agit dans la domination autrichienne en Italie, ni de légalité, ni d'ordre bien entendu, ni de cette farce qu'on appelle la liberté constitutionnelle, mais de l'arbitraire le plus cru. Ce que nous trouvons admirable dans tout ceci, ce sont ces gens qui croient encore à une médiation possible, devant ces saturnales du vieux despotisme autrichien. »

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 26 septembre 1848.

L'Assemblée autorise la continuation des poursuites contre le citoyen Raspail à la presque unanimité.

La séance, suspendue pendant vingt minutes, est reprise à cinq heures.

On reprend la discussion sur l'art. 20, relatif à l'organisation du pouvoir législatif.

Le cit. Charles Dupuy a la parole. Pour quelques-uns, la constitution que nous faisons n'est qu'une œuvre éphémère, sans force, sans durée. A Dieu ne plaise qu'il en soit ainsi! la génération élevée par l'ancien régime a, je le sais, renversé jusqu'à sept gouvernements; je veux croire que nous avons clos l'ère des révolutions.

Pour garantir la stabilité de l'avenir, il faut faire des institutions durables. L'orateur, arrivant à la question des deux chambres, soutient que l'équilibre entre deux Assemblées est nécessaire à la stabilité de l'Etat et doit prévenir les secousses politiques.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Séance du 27 septembre. — Présidence de M. MARRAST.

La séance est ouverte à midi et demi.

L'Assemblée adopte sans discussion divers projets de loi d'intérêt local ayant pour objet d'autoriser les départements du Calvados, de la Haute-Garonne, de la Manche, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de la Mayenne, de la Meurthe, du Nord et du Loiret à s'imposer extraordinairement pour subvenir à des travaux d'utilité publique.

Le cit. Emile Leroux fait au nom du 8^e bureau un rapport sur les élections de la Charente-Inférieure. M. Louis Bonaparte a obtenu 26,820 voix; M. Paillet, 5,339 et M. Thomas, 2,175. Le bureau a remarqué que le nombre des suffrages excédait celui des votants, qui n'était que de 17,552. Cependant la majorité obtenue par M. Bonaparte est telle que le bureau n'a pas cru devoir s'arrêter à cette difficulté.

Mais deux protestations ont été présentées contre l'élection : la première relativement aux heures auxquelles le bureau a été ouvert et fermé, et la seconde sur ce que la boîte renfermant les bulletins n'aurait pas été cachetée, mais seulement fermée à clef. Mais il a été constaté que cette boîte fermait à trois clefs remises entre les mains de trois personnes différentes, dont il aurait fallu la complicité pour altérer la sincérité des votes. Le bureau n'a pas cru devoir s'arrêter à ces protestations.

D'autres reproches ont été formulés contre l'élection de M. Louis Bonaparte. On a dit que, naturalisé Suisse, il ne pouvait invoquer sa qualité de Français. Cette question nous a paru tranchée par le vote d'hier. Quelques bulletins portaient Napoléon empereur. Nous n'avons pas pensé que cette qualification illégale fût de nature à vicier la sincérité des opérations. On dit aussi que les partisans du candidat élu ont persuadé aux paysans que son élection les dispenserait de payer l'impôt des 45 centimes, et leur vaudrait une

tout le succès qu'en attendaient les amis de l'art pur. L'honorable corporation des barbiers a voté en masse contre cet écrivain peu rasé, et les tailleurs ont refusé leurs suffrages à ce dandy vêtu de velours vert.

En revanche, le campfire a remporté une éclatante victoire, et il faudra de toute nécessité ajouter un paragraphe au préambule de la Constitution, qui, en négligeant d'inscrire le droit au travail, n'a pas songé à le remplacer par le droit qu'a tout citoyen d'être campfire aux frais de l'Etat.

Quand le choléra s'approche, cet oubli n'est plus ni moins qu'impardonnable. Le droit au campfire rentre dans l'hygiène générale; le moment n'est pas loin où une cigarette constituant et campfire vaudra mieux que tous les droits politiques.

Espérons que les départements songeront à nous envoyer un représentant du chlore, et que le vinaigre des quatre voleurs n'échappera pas à la juste sollicitude de la République démocratique et sociale.

LE FAVORI DES DAMES, MESSAGER DES SALONS, rue Bourdaloue, 5, à Paris, le plus élégant et le moins cher des journaux de modes, voit chaque jour grandir la vogue qui l'a accueilli dès son apparition. D'importantes améliorations le tiendront encore témoin, cette automne, combien la direction se montre jalouse d'être de plus en plus agréable aux abonnés; mais, malgré ces nouveaux frais, l'abonnement reste toujours le même : trois mois, 5 fr. 50 c.; six mois, fr. 50 c.; un an, 12 fr. Ce journal paraît deux fois par mois, avec 16 pages grand in-8, sur 2 colonnes par numéro et donne par an, 24 gravures de modes colorées d'un goût exquis, plus de 200 illustrations dans le texte, musique, broderies, tapisseries et grands patrons. On s'abonne à Paris, au bureau du journal.

exemption d'impôts pendant trois ans. Mais le bureau, tout en s'efforçant de telles menées, n'a pas trouvé la preuve en s'efforçant de telles menées, ni que l'élé y ait pris qu'elles se soient en effet produites, ni que l'élé y ait pris une part quelconque, dans le cas où les allégations seraient exactes. Nous vous proposons, en conséquence, la validation de l'élection de M. Louis Bonaparte.

L'admission est prononcée.

Le cit. Sévère rend compte des élections du département de la Moselle. M. L. Bonaparte a obtenu une très-grande majorité; les opérations sont régulières, et le bureau propose la validité de l'élection.—Adopté.

Quelques voix dans ce département se sont égarées, a dit le rapporteur, sur le duc de Bordeaux et l'ex-roi Louis-Philippe.

Les opérations électorales du département de la Haute-Loire sont également validées, et le général Rulhières est proclamé représentant du peuple.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la Constitution. On est resté à l'article relatif à une assemblée unique.

Le cit. Rouher présente quelques développements sur l'amendement qu'il a présenté avec les citoyens Duvergier de Hauranne et Creton, pour demander le rétablissement d'une chambre de pairs.

L'orateur se contente de reproduire en plus mauvais termes les observations déjà présentées par le citoyen Duvergier de Hauranne.

Une assemblée unique absorbera le pouvoir exécutif ou elle en sera absorbée. Le conseil-d'Etat, dont on propose la création, est une institution qui n'a aucune racine dans le passé, et qui offrira de graves dangers dans l'avenir.

Le cit. Lamartine (Marques d'attention.) : Je viens combattre l'amendement du citoyen Duvergier de Hauranne avec un profond respect pour ceux qui l'ont présenté. Si je montais dans cette tribune dans quatre ans, à une époque où la République sera fondée et complètement établie, dans un temps calme, peut-être me prononcerais-je pour deux assemblées. Ces mots de Pascal ne sont pas une absurdité : Vérité au-delà des Pyrénées, erreur en deçà. Sans doute, il en est ainsi dans un grand nombre de circonstances. La vérité pratique, non pas la vérité absolue; mais la vérité pratique dépend des lois, des mœurs, des usages, des pensées, de la situation des peuples pour qui elle est faite. C'est pour cela que je viens combattre l'amendement sans me prononcer complètement en théorie contre l'institution des deux chambres.

Avant de me déterminer, j'ai réfléchi comme vous, j'ai lu l'histoire, j'ai vu le danger du despotisme de la monarchie, le danger de l'anarchie de la démocratie; j'ai vu aussi ces dangers avec les deux chambres. Je me suis demandé alors qu'est-ce qu'une constitution? C'est la forme extérieure d'un peuple.

Pourquoi y a-t-il deux chambres en Angleterre, aux Etats-Unis, dans l'Amérique du Sud? La raison en est, non dans la préférence à accorder au nombre 2 sur le nombre 1, mais dans sa nature même, dans la constitution essentielle des nations. (Très-bien !)

Pourquoi avez-vous deux chambres en Angleterre? Parce qu'il y a une aristocratie. Quand les temps développent le progrès, que devient la chambre des lords en présence des communes? Et cette chambre des communes obtient un tel ascendant, que la chambre des lords ne vit qu'en se recrutant parmi les membres actifs de la chambre des communes.

On parle des chambres américaines. Mais il n'y a aucun rapport entre la pensée qui a fait établir le sénat américain et la pensée qui anime les auteurs de l'amendement. La seconde chambre, aux Etats-Unis, représente un fait, elle représente l'état fédératif; elle représente l'imperfection de l'unité nationale; le sénat ne représente pas la démocratie, il représente la fédération, l'imperfection de l'organisation démocratique. (Très-bien ! très-bien ! Sensation prolongée.)

Cet état politique n'a aucun rapport avec l'état politique de la France. Où existe l'état fédératif dans notre France, si intimement unie? Nulle part. Et si n'est nulle part dans le pays, pourquoi en jetteriez-vous le germe dans la constitution? Pourquoi donneriez-vous une représentation dans les assemblées législatives à un élément qui n'existe pas? Pourquoi arrièreriez à un état plus parfait dans les faits, reculerez-vous dans vos lois vers un état moins parfait?

Avez-vous, comme en Angleterre, une aristocratie? Inutile de le demander. Tous les éléments renversés en 1789 sont aujourd'hui disséminés sur le sol. Il n'y a plus d'autre aristocratie que celle du génie, des lumières, de la vertu, du patriotisme, consacrés par cette force mobile qui fait la force du pays, par l'élection. Il n'y a plus de privilèges dans les armes; tout citoyen n'a plus que sa valeur personnelle, reconnue sans catégorie, sans privilège, sans exception, au grand tribunal de l'opinion.

La France est une démocratie; et ce serait une chimère, un rêve que de chercher aujourd'hui à donner au pays cette constitution des deux chambres. Une seconde chambre aristocratique. Je sais que vous ne la voulez pas dans le fond; mais savez-vous bien quelle importance dangereuse aurait cette forme que vous donneriez à la constitution? (Très-bien ! très-bien !)

Ce ne serait pas seulement un rêve, ce serait une réalité dangereuse, un péril, un péril conservateur, je le sais. (On rit.) Mais n'oubliez pas devant qui vous fonderiez cette aristocratie; vous la fonderiez en face d'une démocratie qui s'est infiltrée à travers tous les règnes et tous les siècles, mais qui n'est apparue dans la société que depuis quelques années. Eh bien ! cette démocratie, jeune encore, est soupçonneuse, et elle a raison, et elle ne souffrirait pas sans ombrage la formation du fantôme même d'une aristocratie, d'une féodalité nouvelle. (Très-bien ! très-bien !)

Je ne veux pas faire de discours *in professo*; je me borne à cette inspiration d'instinct qui déterminera votre vote. Je veux dire ce sentiment qui contracte les forces, quand il y a un grand effort à faire pour fonder cette République qu'il faut protéger, que nous voulons protéger autant que vous, contre les dangers qui la menacent de droite, de gauche, de haut, de bas, contre les dangers de toute espèce, et qui en sortira triomphante. (Très-bien !) Nous voulons fonder la République, qui n'est pour nous que la société elle-même, la société perfectionnée, établie la société française.

Quoi ! citoyens, c'est en présence de la situation française; cette situation, je ne veux pas l'exagérer, mais nous nous devons la vérité; c'est au moment où l'Europe entière est en mouvement par les mêmes idées, en présence des explosions de tous les peuples de l'Europe; c'est en présence de votre agitation intérieure et du cynisme dans les opinions, c'est en présence de cette situation que des spéculateurs viendraient dire : Tout bien considéré, nous croyons que deux chambres feront un meilleur effet dans l'histoire. (Rilarité. — Bruyante approbation.)

Vous risquez tout à jouer avec des élucubrations, avec des théories. Vous risquez tout en vous reportant... (On n'entend pas ! plus haut. — Agitation.)

Je disais aux membres de cette Assemblée qui ne sont pas de notre avis de ne pas jouer avec des idées philosophiques, parce que, pendant que nous nous occuperions d'abstractions, les faits s'agiteraient, les agitations tremblant sous vos pieds feraient explosion. A une époque de révolution, c'est l'activité qu'il faut, et non pas la lenteur, non pas les frottements, les froissements qui sont sans danger, qui épuisent une garantie même aux jours de calme. Avec ces lenteurs vous laissez aux agitations anti-sociales une place, un pouvoir qu'il faut garder pour les manifestations légales du peuple souverain. Ces lenteurs, si vous les incarnez dans la constitution, ces lenteurs vous perdront. (Très-bien ! — Agitation.)

Il faut agir en hommes d'Etat révolutionnaires; disons le mot dans l'acceptation qui lui convient, en temps de révolution. Il faut savoir échapper à la fiction des gouvernements représentatifs qui doivent avoir deux chambres; vous avez ce pouvoir inattaquable, plaçant sa racine, non dans la terre, mais au ciel, le droit divin se continuant, se soutenant par lui-même, alors on comprendrait la nécessité des deux chambres. (Bien.) Mais aujourd'hui la souveraineté où est elle chez le peuple? Y a-t-il ici quel'un assez insensé pour nier la permanence, la nécessité, la présence réelle (permettez-moi le mot) de la souveraineté dans cette Assemblée? (Très-bien !)

Aux arguments qui ont été présentés à cette tribune, je répondrai par un seul.

Vous n'avez pas encore achevé votre constitution, peut-être pourrai-je discuter avec l'honorable préopinant sur les rapports du pouvoir exécutif avec le pouvoir législatif. Je veux espérer que le projet sera adopté tel qu'il a été présenté par la constitution. Eh bien ! dans ce projet, le président est-il un roi au petit pied qui ait le droit de dissoudre l'assemblée législative, qui ait une prérogative à faire juger entre deux assemblées? Il n'en est rien. S'il n'a pas le droit de dissoudre une des deux assemblées, que fera-t-il en présence d'un dissentiment entre elles? S'il ne peut dissoudre l'une, il faudra qu'il reste impuissant et les bras croisés devant la difficulté. Je le délie de sortir de là. (Agitation.)

Avant de conclure, il me vient quelques scrupules. Je demande encore cinq minutes. (Parlez !)

On nous fait la grâce de ne pas scier la démocratie. (Les électeurs nommeront le sénat comme ils ont nommé l'Assemblée.) Je prie les auteurs de l'amendement de répondre à trois interpellations que je vais leur adresser, ou plutôt que je m'adresse à moi-même.

A quels signes les électeurs reconnaîtront-ils les membres politiques qu'ils devront placer dans le sénat?... A quels titres diront-ils : Toi tu seras du sénat; toi, tu seras de la seconde chambre; toi, nous te condamnons à ne pas aspirer? (Vive agitation.)

Je demande à l'Assemblée où elle posera la limite entre la première et la seconde assemblée? Dira-t-on aux hommes de l'Institut : Vous, vous serez de la chambre haute (bruit); vous, vous serez de la chambre basse? (Interruption.)

On me dit que ce sont les électeurs eux-mêmes qui détermineront les fonctions. Mais à quel caractère le pays reconnaîtra-t-il que je suis apte à faire partie de la chambre haute ou de la chambre basse? (Interruption.)

Consultez-vous la fortune, la naissance? Non. Vous consultez l'âge? Mais la nature a mêlé les âges et les facultés entre les générations; elle a donné souvent la sagesse au jeune homme et l'ardeur au vieillard. Et vous iriez scinder cette situation en deux! Vous voulez mettre d'un côté les cheveux blancs, et de l'autre les jeunes gens sans expérience! L'honorable Royer-Collard, que nous nous honorions d'avoir pour collègue à la dernière assemblée, vous seriez venus lui dire : Votre place n'est plus ici, allez à l'autre assemblée. (Interruption prolongée.)

Cette création des deux chambres est destructive de toute unité puissante; elle est impraticable; et, plus on les presse, plus ces idées s'évanouissent.

Je finis par où j'ai commencé. Cet instinct vous presse.... S'il fallait deux chambres, mais vous les créeriez immédiatement. Nous traverserions les dangers; mais nous les traverserions sans sombrer, parce que nous les aurons prévus.

Depuis le moyen-âge, il n'y a pas eu à l'horizon un cataclysme pareil à celui qui nous menace... Depuis le temps de Munster et des anabaptistes, ce communisme anti-social qui couvrait l'Allemagne de trente mille hommes, vous n'avez rien vu de pareil... Je sais que ces dangers dont je parle, que ces sectes volantes, destructrices de tout ordre social, ont passé comme des météores, comme des monstres effrayants, qui durent, il est vrai, quelque temps et épouvantent, mais qui, comme les monstres, ne peuvent se reproduire.

Qu'auriez-vous à opposer à ces factions, si elles se produisent, si elles menacent les bases fondamentales de notre société?

En présence de toutes ces factions, de ces factions dévorantes de la misère et de la faim, ce qu'il vous faut, c'est la dictature, non pas la dictature d'un homme, mais la dictature d'une assemblée puissante et intimement unie avec le pouvoir exécutif, qui sera votre bras. (Très-bien !)

Qu'opposerez-vous à ce parti des plagiaires de la terreur de 93, qui peuvent venir, s'appuyant sur les sociétés secrètes, se poser en face de vous? Que leur opposerez-vous, sinon la dictature d'une assemblée unique, la dictature d'une assemblée débarrassée de ces lenteurs, de ces froissements du régime constitutionnel? Si vous avez des lenteurs dans le pouvoir, je vous le répète, vous êtes sans force et vous êtes perdus.

Remettez-vous la dictature à vos deux chambres? Mais elle tomberait en lambeaux à leurs pieds. A une seule? Mais l'autre serait immédiatement avilie. A un seul homme? Mais auriez-vous plus de confiance en un seul homme qu'en vous-mêmes? Trouverez-vous cet homme à heure fixe? Croyez-vous que nous sommes à un temps où l'on se paie longtemps de chimères?

Songez à Monck d'un côté, songez à Bonaparte de l'autre. Si j'hésitais avant de monter, si j'ai hésité longtemps, je n'hésite plus, et je vote une seule assemblée. (Sensation prolongée.)

La séance est suspendue pendant un quart-d'heure.

Le cit. Rémusat cède au citoyen Odilon Barrot son tour de parole.

Le cit. Odilon Barrot : C'est le propre des esprits éminents de ne pas s'arrêter aux surfaces des questions, et souvent de trouver dans leurs profondeurs une solution qui s'élève contre eux. C'est ce qui vient d'arriver à l'illustre orateur qui m'a précédé à cette tribune. Il a dit : Vous allez organiser une dictature, une dictature collective, il est vrai; mais c'est la pice de toutes, car on sait ce que valent les responsabilités collectives.

Je ne craindrai pas de le dire : la proposition de cette dictature est la plus funeste, la plus insensée (réclamations) qu'on puisse imaginer, même au point de vue démocratique.

J'invoque la puissance du bon sens et de l'expérience pour résoudre la question des pouvoirs à large base, équilibrés, qu'on ne tue pas même quand on les frappe; qui résistent

même aux catastrophes inattendues.

Nos pères, qu'on cite et qu'on imite toujours à faux, quand ils organisaient un gouvernement révolutionnaire, avaient la franchise de dire qu'ils obéissaient aux nécessités du moment. Une Convention permanente, bon Dieu ! Mais avez-vous dans le monde entier, dans l'histoire, un exemple d'une assemblée unique et permanente qui ait duré ?

Où, je conçois l'unité du pouvoir constituant, je nie celle du pouvoir législatif. Je conçois une Convention révolutionnaire unique; mais quand elle a démoli, quand la Constitution est fondée, elle ne peut s'appliquer par des pouvoirs sans équilibre.

Vous parlez, vous aussi, des nécessités du moment; mais si ces nécessités sont réelles, ajoutez la Constitution elle-même, continuez l'état actuel : si, au contraire, vous voulez fonder, équilibrez les pouvoirs.

La Convention, quand elle détruisait le vieil édifice monarchique, quand elle avait à briser les résistances au-dans et au-dehors, avait au moins concentré dans ses mains tous les pouvoirs; elle n'avait pas élevé à côté d'elle un pouvoir exécutif, indépendant; elle brisait, elle envoyait à l'échafaud tous ces simulacres de pouvoir qui s'opposaient à sa marche.

Vous, vous voulez constituer une assemblée unique à côté d'un pouvoir que probablement vous ne nommerez pas.... (A gauche : Oui ! oui ! A droite : Non ! non ! — Bruit prolongé.)

Vos réclamations même prouvent combien la question est complexe. Oui, je comprends qu'il y ait une partie de cette Assemblée qui veuille une Convention, parce que, dans sa terrible logique, elle comprend qu'elle a beaucoup à renverser, beaucoup à démolir. (Bruit à la Montagne.)

La majorité de cette Assemblée a prouvé par des actes éclatants et nombreux auxquels je me fais gloire de m'être associé, que dans la politique étrangère il y avait un autre honneur que celui de démolir encore : elle a compris que si l'édifice républicain était menacé, c'était par l'agitation qu'on entretient à sa base; elle a compris qu'en ce moment, le premier devoir, dans l'intérêt de la République, c'était de l'organiser.

Je reconnais que toute l'Europe est en révolution, grande révolution dont il faut tenir compte. Les coalitions sont brisées; les monarchies ont assez à faire de disputer aux peuples quelques vieux lambeaux de leur pouvoir. Le Gouvernement français, de son côté, a donné aux nationalités étrangères des gages auxquels ils peuvent croire.

Mais de ce que la société, toute préparée depuis longtemps par ses lois civiles à une révolution, et par les fautes des anciens gouvernements a accepté tout naturellement les transformations que les événements leur ont apportées, quelles résistances avez-vous donc à rencontrer? Aucune, jusqu'à ce que des inquiétudes aient été créées; et d'où sont-elles venues?... (Une voix : De la réaction !)

La conscience de tous répond à ma question, et la République peut réaliser autant de liberté que toute autre forme de gouvernement. (Murmures.) Je suis convaincu qu'elle peut en donner beaucoup plus; mais je dis, qu'à liberté égale, elle a plus de chances de succès. C'est la forme la plus rationnelle, la plus vraie de gouvernement. Très-bien ! très-bien !)

Pourquoi donc alors ces inquiétudes qui ont créé chez certains vétérans de la cause de la liberté, ce besoin d'une espèce de dictature : c'est que jusqu'à présent le vrai ne rassure pas encore sur cette vérité que la démocratie peut se modérer et se régulariser; elle le peut, mais en se plaçant dans les formes d'un gouvernement régulier et modéré.

Voilà pourquoi l'expédient révolutionnaire qu'on vous propose, loin d'être un remède à cet état des esprits, est un danger : il tend à faire croire que la Révolution n'est pas aussi forte qu'elle l'est en effet. (Très-bien ! C'est vrai !)

Il n'y a donc aucune raison souveraine, aucune raison de salut public qui vous demande le sacrifice qu'on réclame.

Ce qui est simple, uniforme, est ce qui saisit d'abord les sociétés démocratiques à leur naissance. Une société républicaine victorieuse ne s'imagine pas d'abord qu'elle doit partager le pouvoir. Mais les faits viennent donner des leçons chèrement achetées.

On reconnaît que l'absence d'un contrepoids menace la stabilité du pouvoir; et, comme la loi du monde est que tout pouvoir tout puissant se perd infailliblement, des divisions intestines, des guerres civiles ramènent forcément les sociétés, et quelquefois par une pente réactionnaire, non pas à leur point de départ, mais beaucoup en arrière. (Très-bien ! très-bien !)

Je ne vous demande pas de diviser vos pouvoirs dans le même esprit que le pouvoir féodal anglais ou le pouvoir fédéral américain. Je sais que vous avez d'autres nécessités. Vous n'aurez jamais de pouvoir fédératif en France; vous n'aurez pas plus le pouvoir aristocratique de l'Angleterre; vous devez suivre d'autres lois; mais faut-il en conclure qu'il ne vous faille pas de pouvoir modérateur?

L'orateur poursuit son argumentation.

Le cit. Durin monte à la tribune au nom de la commission de constitution.

La séance est suspendue. Il est cinq heures moins un quart.

PARIS, 27 septembre 1848.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

Des groupes assez nombreux stationnaient de bonne heure aux alentours du palais de l'Assemblée : les paroles prononcées par Louis Napoléon à la séance d'hier étaient commentées de mille manières. Voici le portrait du neveu du grand homme : il est d'une taille de cinq pieds deux pouces, il a de petits yeux, le nez un peu fort, une moustache épaisse, sa mise est extrêmement simple, sa voix est assez forte; mais elle a un accent étranger qu'on ne saurait définir, ce n'est ni allemand, ni suisse, ni anglais, ni italien, ni français. Cela n'est pas étonnant quand on songe aux voyages accomplis par Louis Napoléon pendant 33 années d'exil. Le nouveau représentant n'a que 41 ans.

— On annonce que le numéro 27 de la *Revue rétrospective* doit commencer à publier la série des *fonds secrets* du ministère de l'intérieur sous le gouvernement de Juillet. On ajoute que le numéro 30 clôtura la publication de ce recueil qui, nous le répétons, sera un des plus curieux monuments historiques du dernier règne, et de ceux qu'il faut recommander aux méditations des hommes du temps présent.

— La discussion du projet de Constitution est arrivée à un des points les plus importants. La question de savoir si nous aurons deux chambres ou une chambre unique, préoccupe à bon droit tous les esprits et semble devoir donner rendez-vous à la tribune à un grand nombre d'orateurs. En attendant, les amendements sont déposés en masse sur le

bureau du président. En voici un qui a été distribué ce matin aux représentants et qui trahit clairement les espérances des réactionnaires dans le cas où l'Assemblée actuelle ne leur paraîtrait pas suffisamment dévouée aux principes hostiles à la vraie démocratie.

Art. 20. « Le peuple français délègue provisoirement le pouvoir législatif à une chambre unique. »

Cet amendement est présenté par le monarchiste Barthélemy Saint-Hilaire.

— M. Cabet est arrivé ce matin par le chemin de fer, à la tête d'une colonne de 45 à 50 communistes-icariens, qui doivent s'embarquer sous peu pour la Nouvelle-Orléans, sur le navire brémois *Victoria*, capitaine Marben. M. Cabet, quoi qu'en disent les journaux de Paris, ne se dispose pas encore à partir lui-même pour la terre promise; il vient seulement au Havre pour surveiller les arrangements du départ de ses disciples. (J. du Havre.)

— On voyait aujourd'hui dans la salle des Pas-Perdus une assez jolie personne, décorée de la Légion-d'Honneur. Cette jeune fille, nommée Victorine Charlemagne, attendait, avec une autre dame, qu'un représentant de leur connaissance voulût bien les faire entrer dans la salle des séances. Sa décoration lui a été donnée par le général Duvivier, pour la conduite héroïque qu'elle a tenue à la barricade de la rue des Noyers, où elle enleva, aux journées de juin, un drapeau aux insurgés.

— La *Démocratie Pacifique* annonce aujourd'hui qu'un de ses abonnés, qui se dit bien informé, lui écrit pour lui dire que ce n'est pas en faveur du maréchal Bugeaud, mais bien en faveur de M. Guizot, qu'un honorable représentant de la Gironde va donner sa démission.

Portefeuille financier.

On était disposé à la hausse à l'ouverture de la Bourse, par suite de la manière calme dont avait eu lieu hier l'admission du citoyen Louis Bonaparte comme représentant du peuple; mais la tendance à la hausse a été paralysée par les nouvelles de Londres qui annonçaient que la maison C. Devaux et compagnie, cherchait à trouver parmi les capitalistes Anglais, des souscripteurs pour un nouvel emprunt français de 300 millions de francs.

Les affaires étaient calmes à notre Bourse sur toutes les valeurs. La rente 3 0/0 fermée hier à 44 40, a ouvert à 44 50, elle a varié de 44 50 à 44 75, elle reste à 44 60.

La rente 5 0/0 qui était hier à 68 75 a ouvert à 69, elle a varié de 68 75 à 69 50.

EXTÉRIEUR.

ITALIE.

DERNIÈRES NOUVELLES.

TURIN, 27 septembre. — La *Gazette Officielle* de Piémont déclare qu'elle est autorisée à démentir la nouvelle donnée par le *Journal des Débats* du 23 courant, touchant la prolongation, pendant 45 jours, de l'armistice conclu entre Charles-Albert et Radetzki.

On prétend que Radetzki a enfin consenti à restituer la moitié du parc de siège resté en Lombardie après l'évacuation de Peschiera; le prétexte dont il se sert pour retenir l'autre moitié, qui se trouve à Osopo, est qu'il ne s'en dessaisira pas avant que les troupes sardes aient complètement évacué le duché de Modène.

BADE. — Une partie des troupes a passé aux républicains qui sont actuellement à Fribourg.

Tous les paysans se sont soulevés aux environs de Francfort; ils attendent l'arrivée de Struge avec ses Badois pour marcher sur Francfort.

COLOGNE. — Dans une assemblée populaire tenu à Worringen et composée de 6 à 8,000 citoyens, la *République rouge* a été proclamée à l'unanimité.

Antilles. — Les nouvelles d'Haïti sont on ne peut plus tristes. A Jérémie, sur l'ordre du président, cinq citoyens respectables ont été fusillés. Un ouragan a dévasté plusieurs îles des Antilles, particulièrement Antigua. La Martinique ne paraît pas être dans un état très-satisfaisant, la populace menace nuit et jour la ville de Saint-Pierre, en criant : *Liberté, égalité, fraternité*.

Beaucoup de personnes comme il faut quittent la Martinique.

A Cayenne, les nègres attendent tranquillement l'abolition de l'esclavage qui devait avoir lieu le 10 août.

NOUVELLES LOCALES.

Erratum. — Dans le résultat de l'élection de la chambre de commerce nous avons commis une inexactitude dans le nombre de voix d'un des candidats élus. M. Joannin a obtenu 2,704 voix et non 2,074.

— M. Sigaud, de Villefranche, vient d'être nommé conseiller de préfecture à Lyon, en remplacement de M. Valois.

— Avant-hier matin, à sept heures, des cris perçants, sortis de la maison n. 2 de la rue Belle-Cordière, attirèrent la police, qui procéda à l'arrestation de plusieurs personnes prises en flagrant délit de voies de fait envers une fille publique. Cette malheureuse fille, grièvement maltraitée, a reçu de suite les soins d'un médecin. Les auteurs de ces brutalités ont été incarcérés.

— Dans une discussion qui vient de s'élever entre des ouvriers tailleurs d'habits et plusieurs patrons, on a voulu faire à ces derniers un grief de la suppression des bons de subsistance précédemment accordés aux ouvriers de cette profession.

Dans l'intérêt de la vérité (il était ici bien facile de la connaître), on doit faire remarquer que la suppression des bons de subsistance aux ouvriers tailleurs remonte à quelque temps déjà, et que cette mesure a été le fait de l'administration municipale seule. Quand cette administration eut acquis la conviction que cette catégorie d'ouvriers avait du travail, elle dut cesser de la faire participer aux distributions; car son devoir est de ne faire que les dépenses rigoureusement nécessaires, pour ne pas employer mal à propos les ressources malheureusement trop limitées dont elle dispose.

— Un nouveau club vient de s'ouvrir aux Brotteaux, sous le nom de *Club du salon national*.

Cette réunion, qui succède à celle qui se réunissait à la Rotonde, a fait connaître sa constitution par une affiche signée du citoyen Grinand, ex-président du club Central. Ce nom dit la couleur de la nouvelle société.

Quand donc les partisans de la République modérée sentiront-ils le besoin d'imiter leurs adversaires et de constituer eux aussi un comité permanent qui, par son action incessante et régulière puisse contrebalancer l'influence du parti exalté et discipliner les forces éparses des partisans de l'ordre?

— Le théâtre des Célestins a donné hier la première représentation du *Chevalier d'Esomme*, vaudeville en 3 actes. Le rôle de Nangis, créé à Lyon par M. Paul Bondonio, lui a valu de chaleureux et unanimes applaudissements. A notre feuilletoniste la tâche facile et agréable de rendre compte, mardi, de la pièce de MM. Dupeuty et Anicet Bourgeois.

— Les vendanges sont commencées dans les environs de notre ville. Partout où les vignobles n'ont pas été ravagés par la grêle, le raisin est abondant et le vin paraît devoir être de bonne qualité.

Pour parer à l'insuffisance des vases vinaires en bois, on a construit en différentes localités de ces réservoirs en maçonnerie, dont l'emploi, justifié par l'expérience, a été recommandé par notre société d'agriculture.

Malheureusement ces travaux, exécutés avec trop de précipitation, ou dans de mauvaises conditions, n'ont pas toujours répondu à l'attente des vignerons.

— Nous recevons à l'instant une lettre de la Moselle, dans laquelle on nous parle de désordres qui ont eu lieu dans une de nos villes frontières de Prusse, à l'occasion d'exportation de grains.

Le 23 de ce mois, au matin, sans que la cherté des subsistance puisse en rien justifier un acte de pillage aussi incroyable, une troupe de femmes et d'enfants, suivie d'un nombre assez considérable d'hommes, s'est précipitée sur des bateaux de grains amarrés au port de Sierck, sur la Moselle, complétant leur chargement à destination de l'étranger.

L'intention de pillage n'était pas douteuse, chacun jetait à terre des sacs remplis de blé, et cherchait à les emporter, après avoir mis en fuite les bateliers.

L'agent des douanes, à Sierck, qui y remplit en ce moment les fonctions de sous-inspecteur, informé de ce qui se passait au port, a réuni en toute hâte les préposés de la brigade des Douanes, et s'étant élancé à leur tête sur les bateaux mis au pillage, est parvenu à les faire évacuer. Bien que peu nombreux, ils ont tenu la position contre les pierres qui leur étaient lancées du rivage et de nouvelles tentatives d'invasion, jusqu'au moment où la gendarmerie et les autorités étant arrivées, on a pu détacher les amarres et faire prendre le large aux bateaux.

Le rassemblement, désappointé, s'est ensuite porté à la demeure d'un israélite, marchand de grains, pour tenter un nouveau pillage. Là encore, par sa bonne contenance et la présence de sa brigade bien armée, le sous-inspecteur des douanes a réussi à contenir la foule qui, fatiguée de cris et de menaces, a fini par s'écouler. Des vitres seulement ont été brisées.

Pendant que le repos public était si gravement compromis, la garde nationale était restée chez elle, et le maire n'avait pas osé faire battre le rappel dans la crainte, dit la personne qui nous écrit, d'avoir plus d'éléments de désordre que de citoyens prêts à le comprimer.

Aujourd'hui, après une agitation de deux jours que les gardiens de nos frontières et la gendarmerie ont su contenir, la petite ville de Sierck vient de recevoir le sous-préfet de Thionville, le procureur de la République et un juge d'instruction qui sont accompagnés de trente lanciers destinés à y prendre garnison.

Ce petit mouvement semble n'avoir rien de politique.

Bourse de Paris du 27 septembre 1848.

Cinq pour cent, 69 50. — Dito fin courant, 69 30. — Trois pour cent, 44 60. — Dito fin courant, 44 73. — Quatre pour cent, » »	Quatre canaux, 880 »
Actions de la banque, 1620.	Rentes de Naples, 80 »
	Dettes actives d'Espagne, 14
	Emprunt romain, 65 1/4
	Oblig. piémontaise, » »

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans. 660 »	Orléans-Vierzon . . . 245 »
Paris à Rouen. 420 »	Montereau à Troyes. 115 »
Rouen au Havre. 197 30	Nord. 376 25
Paris à Strasbourg. . . 342 50	Amiens-Boulogne. . . » »
Paris à Lyon. 361 25	Tours à Nantes. 326 25
Avignon à Marseille. 195 »	Dieppe. » »
Versailles, rive droite. » »	Bordeaux à Cette. . . » »
Id. rive gauche. 101 25	Lyon à Avignon. . . » »
Bâle à Strasbourg. . . 86 25	Centre. » »
Saint-Germain. » »	Paris à Sceaux. . . . » »
Orléans-Bordeaux. . . 377 50	Sceaux. » »

Bourse de Lyon du 29 septembre 1848.

Nord, 376 25 liq. du 30 sept. — Lyon, 361 25 comp. — 361 25 liq. du 30 sept. — Loire, 298 75 liq. du 30 sept. — Gaz de Lyon, 900. — Banque, 1,600. — 5 o/o, 68 90.

CONDITION DES SOIES. — Vendredi 29 sept. 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 45. — Ouvrées, 29. — Grèges, 16. — Dernier numéro, 1927.

Le Directeur-Gérant, JACCOTTET.

LE JOURNAL LA LIBERTÉ

Dominique, 7. — CHAMBERT, libraire, quai des Célestins. — Cabinet littéraire, rue Centrale. — POCHOY, papetier, rue Grenette. — GUIGNON, libraire, rue Lafont. — QUINET, papetier, cours de Brosses, à la Guillotière. — POTALIER, papetier, cours Morand, aux Brotteaux. — DUPERRIER, libraire, rue de la République, 9.

L'EAU minérale acidule de la source ANDRÉ à St-Galmier, supérieure à celle des sources déjà connues, remplace avec avantage les eaux de Seltz naturelles ou factices (Rapport de l'Académie), se vend à Lyon, 20 c. la bouteille, et 3 fr. 50 c. par panier de 20 bouteilles. Cette boisson naturelle, agréable, salubre, d'un usage général et journalier, est moins chère que l'eau fabriquée. Sagnésienne et bi-carbonatée, elle neutralise les effets pernicieux de nos eaux potables salées. Dépôt central à Lyon, siège de la Société, chez ANDRÉ co-propriétaire administrateur, place des Célestins, 6. (Le verre se paie 15 c. en sus, et se reprend au même prix.)



EN VENTE
Chez GUILBERT, libr., r. Puits-Gaillot,
3, Lyon.

NOUVELLE CARTE

DES ENVIRONS DE LYON,
DE VILLEFRANCHE A VIENNE;
Dressée par J.-B. VALLUET aîné.
1848. — PRIX : 3 FR.

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉCÈS,
JOLI FONDS DE RESTAURANT ayant
lits garnis, et bien achalandé. L'on vendra
les objets prix d'estimation. L'établissement
est situé rue des Tables-Claudienne, n° 43.
S'y adresser.

PHARMACIE DE PH. QUET,
à Lyon,

Rue de la Préfecture, n. 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis. Dépôt des Capsules au Baume de Copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

ELIXIR TONI-PURGATIF

DE RHUBARBE COMPOSÉ,

Contre les glaires, la bile, et en général toutes les maladies occasionnées par les humeurs: pituite, asthme, constipation, aigreur, perte d'appétit, digestions pénibles, pertes blanches, affections goutteuses et rhumatismales, scrofules; il purifie le sang, rétablit les forces et donne de la vigueur; il convient à tous les âges et à tous les tempéraments.

PRIX 3 FRANCS LE FLACON.

Chez M. CAMUSET, pharmacien, à Lyon place des Carmes, 44, vis-à-vis de l'hôtel du Parc.

MAISON SPÉCIALE

Pour les ouvrages en cheveux.



ON trouve des modèles de perruques et toupet, nouveau système, chez l'inventeur, qui ne s'occupe uniquement que de la confection des ouvrages en cheveux, M. VAURI, coiffeur. L'un des premiers artistes de France pour la confection des ouvrages de ce genre, place Port du Roi, hôtel de l'Europe, à Lyon.

LYON. — IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND,
Aux halles de la Grenette.